

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

mairie.lamontelarie@orange.fr

<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 février 2022

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE à 18h00.

Mme. Chantal GUILLOT est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des conseillers :

Présents :

M. Pierre ESCANDE

Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mme. Chantal GUILLOT

Mme. Julie COUGET

Absents excusés:

Mme. Monique SOLANS

M. Michel CALAS

Mme. Monique SOLANS a donné procuration à Mme. Eliane GERSTENMAIER pour voter en son nom.

M. Michel CALAS a donné procuration à M. Pierre ESCANDE pour voter en son nom.

En préambule, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de leur proposer que soit rajoutée après le point 2 de l'ordre du jour une délibération concernant une modification statutaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

I. Approbation du compte-rendu conseil municipal du 1er février 2022

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Dossier demande de subventions Conseil Départemental et Agence Adour Garonne pour la protection captage du village

Monsieur le Maire rappelle le projet global de mise en conformité des ouvrages d'eau potable de la commune de Lamontélarie.

Il indique que dans le cadre de la réhabilitation du captage du village, une analyse d'eau captée réalisée le 16 décembre 2021 a mis en évidence la présence d'un métabolite de pesticide ESA-métolachlore.

A cet effet, la commune doit mettre en œuvre des mesures demandées par l'Agence Régionale de Santé, à savoir :

- Mener des investigations pour trouver l'origine de cette pollution,
- Mettre en place un suivi analytique qui doit permettre de définir l'ampleur de la pollution sur la durée,
- Mettre en place un plan d'actions préventives,
- Proposer des réflexions sur un plan d'actions curatives.

Il est précisé que le bureau d'études CET Infra a été mandaté pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 6 842.50 € HT avec pour missions les actions ci-dessus et c'est le laboratoire CARSO qui a été mandaté pour effectuer les prélèvements et les analyses sur une durée de un an pour un montant de 9 828.60 € HT.

- Caractéristiques organoleptiques,
- Analyses physicochimiques,
- Pesticides.

Il est demandé à l'assemblée de pouvoir solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de l'Agence Adour Garonne pour un montant de 16 671.10 € HT et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de fournir tous documents et informations nécessaires à ces organismes et de signer tous documents relatifs à cette décision.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III. Modification statutaire Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Article B.5.4

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier les statuts de la CCMLHL afin de préciser à l'article B.5.4 que cette compétence s'applique pour tout nouveau service d'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) déployé sur le territoire (hors restauration scolaire).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire et de charger Monsieur le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption des statuts.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VII. Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu le 7 février 2022 en l'étude de Maître CHALLEIL à Castres afin de signer l'acte d'acquisition du PPI du captage de Rouquié Haut et des échanges de terrains en vue d'une régularisation du chemin communal avec le groupement forestier SA.FA.CA.

L'acte de régularisation et d'acquisition pour le départ de la Piste de la Cabane Vieille menant au réservoir d'eau potable du hameau de Rouquié avec la SCI LA ROSIGNADE a été également signé ce même jour.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Pierre ESCANDE

